



PV CC Coppet 6/2017

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)**
- 2. Appel ;**
- 3. Approbation du Procès-verbal du 28 août 2017 ;**
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 5. Communications de la Municipalité ;**
- 6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 7. Arrêté d'imposition pour l'année 2018 ;**
- 8. Demande de crédit de CHF 101'000.00 pour la mise en valeur du parc Maulévrier et la démolition du bâtiment ECA n°405 ;**
- 9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
- 10. Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

Le Président annonce que l'assermentation du nouveau municipal se fera en point 3.

2. Appel

Présents	:	38
Excusés	:	14
Absents	:	3

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 19 voix.

3. Assermentation d'un municipal

Le Président procède à l'assermentation de M. François Keller.

Ce dernier remercie le conseil pour son élection et rend hommage à M. Michel Gada et M. Valentin Ducatez. Il regrette son absence avant l'élection, car il était très chargé professionnellement avant son départ à la retraite à fin août puis était en vacances à l'étranger. C'est pour ces raisons qu'une présentation des candidats à la population - comme l'aurait désiré la Municipalité - ainsi qu'un débat n'ont pas pu avoir lieu.

4. Approbation du Procès-verbal du 28 août 2017

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 28 août 2017 est approuvé à la majorité avec 7 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe de la démission du Conseil de M. F. Keller et fait lecture de la démission de M. S. Macia.

Il demande aux commissions d'amener au plus tard le soir du conseil les rapports entièrement signés, ceci si elles n'ont pas réussi à les rendre signés dans les délais usuels (10 jours avant la séance du Conseil).

Il répète que toutes les communications par mail doivent être faites à la secrétaire du conseil ou au président du Conseil, respectivement secrtaire.conseil@coppet.ch ou presidence.conseil@coppet.ch.

Il signale que les publications sur l'ExtraNet ne sont pas toujours à jour, car la mise en place prend beaucoup de temps.

6. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : félicite M. F. Keller pour son élection, ainsi que M. M. Gada et M. V. Ducatez pour leur engagement. Le projet de la piscine-patinoire est toujours au statu quo et la mise en place de la RIE III (augmentation du point d'impôt) est retardée jusqu'à 2020.

Il informe les commissions des Finances et de Gestion qu'une séance est organisée le lundi 20 novembre avec un architecte pour discuter des travaux de transformation de la Maison de ville.

M. J.-Claude Trotti : informe que les deux modifications des feux de circulation de la gare sont faites. Soit, la priorité à l'axe Coppet-Commugny et les feux verts uniquement pour les piétons lorsque ceux-ci veulent traverser.

Il informe que la patinoire ouvrira le samedi 11 novembre et que le samedi soir sera désormais réservé au patinage public.

Concernant la réfection des chemins piétonniers, une mise à l'enquête complémentaire doit être faite, suite à un changement d'interprétation des règlements au niveau du canton quant au goudronnage. Ces travaux ne se feront donc pas cet hiver.

Mme I. Naville : se réjouit que le week-end Vénitien ait été une bonne expérience et que les participants aient demandé de revenir à Coppet.

Elle informe que M. F. Keller faisait partie de la commission de naturalisation et qu'il faut donc un nouveau membre. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 6 novembre 2017 :

- Demande de crédit pour la mise en conformité du séparatif du bâtiment administratif de la Doye.
- Modification des statuts de l'ASCOT, Association scolaire intercommunale de Terre Sainte.
- Demande de crédit pour la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route de Commugny.

7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Conseil Régional :

M. T. Marchand informe que la révision du règlement du Conseil Régional a été acceptée. Que des crédits pour le nouveau conseil des jeunes, pour le passage inférieur de la gare de Gland et pour la RC1 (Founex-Mies) ont été acceptés.

8. Arrêté d'imposition pour l'année 2018 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. V. Moret, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du rapport et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 36

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 01/2017-2018 est accepté à la majorité.

9. Demande de crédit de CHF 101'000.00 pour la mise en valeur du parc Maulévrier et la démolition du bâtiment ECA n°405 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. B. Mueller, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'urbanisme, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

M. J.-C. Trotti informe que la Municipalité va poursuivre ce projet, car il y a eu à cet endroit des squatters et de la consommation de drogue. Une démolition et un éclairage sécuriseront les lieux, car il y a aussi eu des déprédations dans les jardins familiaux.

M. M. Gada demande pourquoi certains devis ne sont pas rentrés, malgré plusieurs demandes de la commission d'urbanisme et les questions de la commission de gestion concernant les frais prévus sont restées sans réponses.

M. J.-C. Trotti mentionne qu'un devis d'une entreprise locale a été fait et que cela est suffisant. Les frais sont importants, car il y a un sous-sol à démolir.

M. G. Cherbuin relève que lors de la séance, il n'a été question que de sécurité. La commission est d'accord de fermer l'accès aux voies de chemin de fer, mais que pour éviter les squatter, il suffit de murer le bâtiment. Il précise qu'actuellement le sous-sol est ouvert. La commission demande une nouvelle étude de l'éclairage.

M. G. Produit ajoute que le devis est aussi cher que la démolition de la maison du parc des Rocailles, car il y a un sous-sol et que maintenant il y a une obligation de trier les déchets. Afin d'effectuer les travaux de démolition, il faudra attendre l'accessibilité du chemin, entravé actuellement par la construction du collège.

Le projet initial de 2004 a été modifier à cause du nouveau plan de quartier. Actuellement, l'espace n'est pas sécurisé, il faut donc démolir ce bâtiment. Ce parc est utilisé par les jeunes et si un jour une modification du site doit être effectuée l'éclairage pourra y rester.

Le coût de l'éclairage est de CHF 25'000.00.

M. G. De Rham s'étonne d'un amortissement sur 10 ans pour une démolition.

M. B. Mueller confirme que le remplissage et le terrassement du bâtiment est devisé à CHF 45'000.00, mais qu'il est peut-être possible de modérer la somme de l'éclairage public.

11. Divers et propositions individuelles.

Mme C. Gavin propose que le passage sous voie soit mieux nettoyé des fientes de pigeons ainsi que de leurs cadavres et demande également que lors de la réfection de la RC1 des panneaux de signalisation 80km/h soit installés à l'entrée de Mies, car c'est le premier bout de la RC1 où l'on peut circuler à cette vitesse.

La Municipalité a pris note.

M. E. Charlot-Valdiéu souhaite savoir s'il est possible d'accélérer le dossier de la piscine-patinoire ou de faire pression.

M. G. Produit informe que la commune téléphone toutes les semaines, que l'attente est choquante et que le constructeur s'impatiente.

Mme S. Decré demande s'il est envisageable d'avoir un composte pour les habitants du bourg.

M. G. Produit indique que c'est délicat, car l'éco point est compliqué à gérer, car les gens sont peu disciplinés et peu respectueux.

M. G. Cherbuin remercie la Municipalité pour la reprogrammation des feux de la gare.

M. M. Gada s'étonne que les préavis des chemins piétonniers qui ont été votés à trois mois d'intervalle soient bloqués par des nouvelles normes. Il demande s'il y a rétroactivité sur les préavis.

Il demande également où en est le projet de restaurant à Coppet, car le délai de l'initiative est bientôt échu.

M. J.-C. Trotti signale que les projets de chemins piétonniers ont été accordés par l'inspecteur forestier. Que celui-ci a pris sa retraite et que son remplaçant n'a pas la même lecture des lois. Selon lui, s'il y a du goudron, il y a une compensation au niveau forestier.

M. G. Produit indique qu'un préavis concernant le restaurant pourrait être déposé pour le conseil de décembre. Une discussion avec les éventuels opposants aura lieu avant.

M. V. Moret pense que l'idée du bouton d'allumage au parc Maulévrier est une bonne idée et demande un devis.

M. J.-C. Trotti explique qu'il n'y aura pas de devis, car la proposition est acceptée.

M. M. Gada est surpris que le nouvel inspecteur forestier interprète la loi différemment.

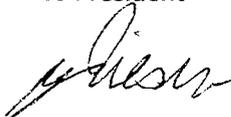
M. G. Produit trouve cela aberrant et injuste, mais que la discussion sera plus rapide que la procédure.

Le Président informe que le planning 2018 sera sur le site internet et que le retour des commissions sera le mardi comme annoncé précédemment.

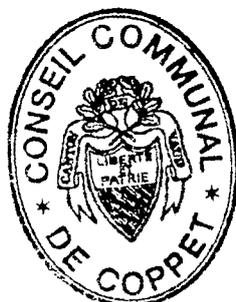
La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est prévue le lundi 6 novembre 2017 à 20h15.

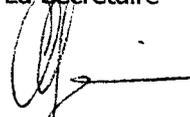
Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire



Claire Gavin